



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contrôle inopiné - année 2019 - article 74-II de la Loi du 29/12/1982

Question écrite n° 28098

Texte de la question

M. Romain Grau attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le nombre de contrôle inopinés au cours de l'année 2019. L'article 74-II de la Loi n°82-1126 du 29 décembre 1982 a autorisé l'administration fiscale à effectuer des interventions inopinées, limitées à la connotation matérielle des éléments physiques de l'exploitation ou de l'existence et de l'état des documents comptables. Il a été jugé de manière constante que ce mode d'intervention doit se limiter à faire de simples constatations matérielles. Il souhaite connaître le nombre de contrôles inopinés qui ont eu lieu au cours de l'année 2019.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, le contrôle inopiné au sens du 5 alinéa de l'article L. 47 du livre des procédures fiscales (LPF), permet de procéder au sein de l'entreprise, à des constatations matérielles (inventaire physique des moyens de production immobiliers, mobiliers, et humains mis en œuvre dans l'entreprise...). À l'issue de l'intervention, un état établi en double exemplaire est dressé contradictoirement par le vérificateur et le contribuable. Le contribuable ou son représentant est alors invité à signer cet état, et en cas de refus, le vérificateur en portera la mention sur les deux exemplaires. Le contribuable qui s'opposerait au contrôle inopiné encourt des sanctions pour opposition à fonction au sens de l'article 1746 du code général des impôts (CGI), ainsi que la mise en œuvre de la procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L. 74 du LPF. S'agissant des contrôles fiscaux informatiques prévus par l'article L. 47 A du LPF, le III permet aux services de vérification de procéder à un contrôle inopiné. L'application de suivi du contrôle fiscal identifie l'ensemble des contrôles inopinés pour lesquels la mise en recouvrement d'un rappel de droits et pénalités a été demandée, sans distinguer les contrôles inopinés informatiques des autres contrôles inopinés. Ainsi, en 2019, 308 contrôles inopinés ont donné lieu à redressement suite à contrôles fiscaux clos cette année.

Données clés

Auteur : [M. Romain Grau](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28098

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2554

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8189